

Séance plénière du 13 octobre 2014

DECISION MODIFICATIVE N° 2 POUR 2014

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 4 commissions ;

Vu l'avis du bureau ;

Monsieur Eric CHEVEE, rapporteur entendu ;

DÉLIBÈRE

La Décision Modificative n°2 pour l'exercice 2014 permet d'ajuster en fin d'année de manière optimale les prévisions de dépenses et de recettes. Elle se caractérise en crédits de paiement par une augmentation des recettes et des dépenses à hauteur de 10,8 M€ destinées presque exclusivement aux investissements.

Deux tableaux synthétiques en annexe reprennent les principaux mouvements en crédits de paiement et en autorisations pluriannuelles.

Un réajustement à la hausse des recettes

Après une inscription de 7,5 M€ de recettes nouvelles en DM1 en juin 2014, il est proposé une nouvelle augmentation des recettes (+ 10,8 M€).

Deux recettes permettent d'alimenter cette DM 2 :

- Le produit de la fiscalité directe : des IFR (Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux) et de la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises) dont les montants sont supérieurs à ceux inscrits dans le Budget primitif compte tenu d'une réévaluation des bases d'imposition (+ 8,8 M€).

Le CESER note que pour 2015, les produits de la CVAE devraient être stabilisés.

- Des recettes provenant des interventions régionales : indemnités de retard de livraison de rames/TER (+ 4 M€) et fonds européens (+1,2 M€).

En revanche, les dotations de l'Etat sont inférieures aux estimations (- 2 M€).

En outre, la baisse du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (- 1,2 M€), qui est calculée sur les dépenses d'investissements réalisées l'année N-1, traduisent le ralentissement des investissements régionaux. Elle confirme les propos du CESER dans son avis sur le CA 2013, déplorant la baisse de 11 M€ des dépenses d'investissements.

Les dépenses en crédits de paiement

✓ Des dépenses d'investissements en hausse

L'Exécutif propose d'augmenter le volume des dépenses d'investissements dans les politiques régionales (+ 10,2 M€) afin de porter l'effort global à près de 300 M€ pour 2014.

Cela va dans le sens de la demande du CESER compte tenu de la conjoncture atone et des conditions favorables de recours à l'emprunt. Toutefois, comme indiqué dans l'avis sur les investissements publics, le CESER plaide pour un véritable plan d'investissement pluriannuel.

Les principales augmentations concernent :

- les territoires solidaires (+ 6,3 M€) pour financer les contrats régionaux de Pays, les logements et services à la population, le Très Haut Débit ;
- et les CFA (+ 3,1 M€).

Des compléments sur ce volet « investissements » sont apportés dans l'avis spécifique sur le rapport relatif à la dynamisation par la Région des investissements publics.

✓ Les dépenses de fonctionnement

Le montant inscrit en fonctionnement (+ 1,4 M€) est destiné principalement à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle et à des dépenses non prévues dans les lycées.

Dans le domaine du sport, le CESER s'interroge sur l'inscription d'une somme de 55 250 € en fonctionnement pour la montée en ligue 2 de l'USO Football. Aucune explication n'est donnée sur l'utilisation de cette somme qui s'ajoute à celle de la DM1 (AP de 2 M€ en investissement).

Les autorisations de programmes (AP) et d'engagements (AE)

La DM2 permet également d'ouvrir ou d'abonder des autorisations pluriannuelles.

Comme les années précédentes, la plus grosse part **des AE** concerne la formation professionnelle (+ 146,5 M€) afin de permettre d'engager en fin d'année les marchés de formation des demandeurs d'emploi pour 2015 et 2016 et de financer la rémunération des bénéficiaires de ces formations.

Dans le domaine des transports, le CESER s'étonne du coût de la prestation Mobillico (0,800 M€ sur 4 ans) pour la gestion du dispositif. Dans le CA 2013, 97 000 ont été versés à Effia Synergie pour l'instruction des dossiers. Qu'est-ce qui justifie cette augmentation ?

Le CESER note par ailleurs la montée en puissance de cette mesure qui nécessite l'inscription d'une AE de 0,300 M€ complémentaire pour porter le budget global de 2014 à 4,1 M€ pour 4 400 bénéficiaires.

11,4 M€ d'AP sont proposés afin de financer des investissements dans les domaines des transports (matériel roulant), des lycées, de la recherche (CAP recherche et développement) et de l'apprentissage notamment.

S'agissant de l'économie, le CESER approuve l'abondement de 2 M€ pour le CAP développement Centre qui vise à soutenir les entreprises souhaitant innover, exporter, en phase de développement.

Le CESER relève avec intérêt l'ouverture d'une AP de 1,2 M€ destinée à installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures des lycées. Dans son avis sur les investissements publics, le CESER s'interroge sur la structuration de la filière photovoltaïque, le seuil de rentabilité et sur le temps de retour sur investissement.

Dans le domaine de l'apprentissage, le CESER se demande pourquoi les opérations justifiant l'abondement de 0,400 M€ au CFA interprofessionnel de Chartres (nécessité de conserver 4 salles de cours notamment) n'ont pas été prévues au BP 2014.

De même, le CESER s'interroge sur la sous-estimation des crédits initiaux en matière de recherche qui conduit aujourd'hui à abonder de 2,3 M€ l'inscription initiale de 3,4 M€ pour le CAP recherche et développement et les programmes de recherche du pôle S2E2.

S'agissant du Sport, un abondement de 0,240 M€ est prévu afin d'aménager une plateforme pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite du vélodrome de Bourges. Le CESER est surpris de constater que cette plateforme n'a pas été prévue au moment de l'implantation du vélodrome sur le site du CREPS alors que le CREPS a une mission « sports et handicap ». Depuis la loi du 11/02/2005, tout équipement sportif doit être accessible aux personnes handicapées dès sa construction.

Conclusion

Les opérations proposées en investissement représentent un volume plus important que celui des DM des exercices antérieurs. Toutefois, elle reste de portée modeste et représente moins de 1 % du budget régional 2014.

Dans le contexte de réduction des dotations de l'Etat et d'incertitude sur l'enveloppe du futur CPER, le CESER renouvelle ses recommandations en matière d'évaluation des politiques.

Vote :

Pour : 81

Contre : 0

Abstentions : 7

Avis adopté à la majorité.



Xavier BEULIN

Synthèse des crédits de paiement de la DM 2

DOMAINE	DEPENSES	RECETTES
Formation professionnelle - Programme régional de formation : rémunération des stagiaires de la formation professionnelle	800 000	
Apprentissage - Construction/équipement : restructuration CFA (I)	3 142 684	
Enseignement lycées - Construction/équipement (I) - Construction/équipement (F) - Fonctionnement des établissements hébergement/restauration - Mobilité des lycéens (F) - Information/orientation : Assure ton année (F)	841 166 - 390 000 762 000 421 537 47 629	914 980 86 893 88 176 667 411 72 500
Formations sanitaires et sociales - Construction/réhabilitation : 2 ^{ème} tranche câblage (I)	- 563 589	
Sports - Soutien aux sports de haut niveau et à son accès (I) - Financement d'installations sportives (F)	- 14 250 - 69 500 55 250	
Territoires solidaires - Contrats régionaux de pays (I) - contrats régionaux de pays (F) - Logements et services à la population : EPHAD (I) - Aménagement du territoire : THD (I)	6 558 307 1 700 000 200 000 2 000 000 2 658 307	
TIC TIC et développement des usages (I) TIC et développement des usages (F)	0 250 000 - 250 000	
Transports et déplacements (F) Acquisition/renouvellement des matériels roulants (I) Acquisition/renouvellement des matériels roulants (F)	1 441 439 1 441 439	2 921 000 - 1 100 000 4 021 000
Europe - Programme communautaires européens (F) - Intégration de la dimension européenne (F)	- 590 000 - 640 000 50 000	1 260 000
TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES <i>Dont : en investissement</i> <i>Dont : en fonctionnement</i>	11 615 757 10 169 341 1 446 416	5 095 980 - 1 013 107 6 109 087
Moyens généraux - Bâtiments (I) - Bâtiments (F) - Matériel, mobilier (I) - Matériel, mobilier (F) - frais d'assemblée CESER (F) : abandon retransmission par Internet - Frais d'administration (F) - Fiscalité directe (F) : CVAE et IFER - Fiscalité indirecte (F) : part modulation TIPP - Participations, dotations de l'Etat (I) : FCTVA - Participations, dotations de l'Etat (F) - Remboursement de capital : dette (I)	- 820 400 - 60 000 - 40 000 - 80 000 - 10 400 - 30 000 - 600 000	5 699 377 120 500 8 776 201 - 1 200 379 - 1 203 474 - 793 471
TOTAL GENERAL (interventions régionales et moyens généraux) <i>Dont : en investissement</i> <i>Dont : en fonctionnement</i>	10 795 357 9 469 341 1 326 016	10 795 357 - 2 216 581 13 011 938

(F) = fonctionnement ; (I) = Investissement

Synthèse des autorisations de programmes et des autorisations d'engagements

DETAILS DES INTERVENTIONS	AE/AP
FORMATIONS PROFESSIONNELLES (F)	146 450 000
- Rémunérations formations professionnelles demandeurs d'emploi 2013/2014	4 000 000
- Financement des parcours des demandeurs d'emploi 2015-2016	87 500 000
- Financement des actions de savoirs de base	14 400 000
- Rémunération 2015/2016	37 794 000
- Plateforme Libres savoirs	530 000
- Points relais conseils 2015-2017	2 226 000
APPRENTISSAGE (I)	573 000
- Restructuration CFA La Mouillère (1 ^{ère} phase)	173 000
- CFA interprofessionnel de Chartres : restructuration ateliers de maintenance	400 000
ENSEIGNEMENT LYCEES	
- Panneaux photovoltaïques sur les toitures des lycées (I)	1 200 000
RECHERCHE ET TECHNOLOGIE (I)	2 300 000
- CAP recherche et développement	2 000 000
- Programme de recherche du PEE Energies nouvelles et matériaux pour l'énergie	300 000
CULTURE	131 500
- Moyens généraux des Agences culturelles : CICLIC (I)	100 000
- Opérations de développement local (I) : plateforme de coopération sur l'emploi, la formation dans le domaine culturel et mise en ligne d'un portail documentaire (bibliothèque de Mainvilliers)	31 500
SPORTS (I)	- 69 500
- Aides à l'équipement des clubs élites	- 69 500
- Vélodrome de Bourges	240 000
- CREPS : raccordement réseau de chaleur efficacité énergétique	- 240 000
ENVIRONNEMENT	240 000
- PEE Usages en faveur de l'efficacité énergétique (I)	- 20 000
- Préservation de l'environnement : Lig'Air transitoire (F)	- 180 000
- Lig'Air transitoire (I)	- 180 000
- Plan Loire (I) : CPIER batellerie de Loire	20 000
- Plan Loire : CPIER ouvrages domaniaux	600 000
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	5 900 000
- Compensation régionale des tarifications TER C (F)	1 100 000
- Acquisitions/renouvellement matériels roulants (I) : rénovation VO2N	4 800 000
TOURISME	90 000
- Promotion et animation touristique (Marque Touraine) (F)	40 000
- CAP hébergements touristiques (I)	150 000
- CAP hébergements tourisme pour tous (I)	- 500 000
ECONOMIE-INNOVATION	2 030 000
- CAP Artisanat création (I)	- 500 000
- CAP Artisanat développement (I)	500 000
- CAP création reprise (I)	500 000
- CAP développement (entreprises industrielles et de services) (I)	2 000 000
- CAP emploi centre (I)	- 500 000
- CAP filières matériel (I)	- 500 000
- CAP légumes 2 (I)	500 000
- ESS : groupements d'employeurs	30 000
DEVELOPPER LA COOPERATION DECENTRALISEE	
- Projet Europe citoyens (F)	100 000
TOTAL AP/AE	158 545 000
<i>Dont AP :</i>	<i>11 005 000</i>
<i>Dont AE :</i>	<i>147 540 000</i>

(F) = fonctionnement (= AE : autorisation d'engagement) ;

(I) = Investissement (= AP : autorisation de programme).

